



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070012

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***OPAH Centre Historique. 52 rue Leyteire-35 rue Renière-
14/16 rue Paul Bert-34 rue de la Fusterie. Subventions de
la Ville et de la CUB aux propriétaires pour la création ou
l'amélioration d'équipements résidentiels. Autorisation.
Décision.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- **SCI SACHA, propriétaire de l'immeuble sis 52, rue Leyteire à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local poubelles et d'un local vélo.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 novembre 2005.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI SACHA une participation d'un montant de 2.000 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à la SCI SACHA une participation d'un montant de 2.000 € pour la CUB.

Création de 4 places de stationnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 novembre 2005.

Montant des dépenses subventionnables : 17.249 €

Aide de la Ville au propriétaire : $17.249 \text{ €} \times 15\% = 2.587 \text{ €}$

Aide de la CUB au propriétaire : $17.249 \text{ €} \times 15\% = 2.587 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI SACHA une participation d'un montant de 2.587 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à la SCI SACHA une participation d'un montant de 2.587 € pour la CUB.

- **M. Mathieu GUILLEMIN, propriétaire de l'immeuble sis 35, rue Renière à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local poubelles et d'un local vélo.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 décembre 2004.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$
Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Mathieu GUILLEMIN une participation d'un montant de 2.000 € pour la Ville de Bordeaux
Accorder à M. Mathieu GUILLEMIN une participation d'un montant de 2.000 € pour la CUB.

- **Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 14/16, rue Paul Bert à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local poubelles et d'un local vélo.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 16 mai 2006.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$
Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 14/16 rue Paul Bert une participation d'un montant de 2.000 € pour la Ville de Bordeaux
Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 14/16, rue Paul Bert une participation d'un montant de 2.000 € pour la CUB.

- **Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 34, rue de la Fusterie à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local vélo.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 février 2006.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$
Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 34, rue de la Fusterie une participation d'un montant de 1.000 € pour la Ville de Bordeaux
Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 34, rue de la Fusterie une participation d'un montant de 1.000 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

